

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'avenant au plan de relance lié à la rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon, une demande de subvention avait été faite auprès de l'ANRU pour un montant de 77 500 € en vue de la réhabilitation de 10 logements au 7, rue Charles Péguy, propriété d'Habitat 86 mis à disposition de la Ville par bail emphytéotique.

Une possibilité est offerte de solliciter des fonds plus importants auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sur cette opération pour un montant de 100 000 €.

Pour autant, la somme allouée initialement par l'ANRU sur l'opération du 7 rue Charles Péguy, dans le cadre du plan de relance, sera redistribuée pour une autre opération de réhabilitation de la Sem Habitat.

VU la convention de projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon signée le 30 mars 2007 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU la délibération n° 5 du 27 mai 2009 ayant pour objet la passation de l'avenant n°2 à la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre du plan de relance,

VU le règlement intérieur de l'ANAH,

VU le programme d'actions territoriales de l'ANAH,

CONSIDERANT qu'il est plus intéressant financièrement de solliciter l'ANAH

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la demande de subvention auprès de l'ANAH pour la réhabilitation de 10 logements au 7, rue Charles Péguy et les pièces afférentes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault